



ESAT Mongauzy

ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL

LIVRET D'ACCUEIL

Qui sommes-nous ?

L'Adapei de la Gironde est **une association de parents** qui accueille et accompagne des personnes en situation de handicap intellectuel, psychique ou avec autisme.

Elle propose des réponses adaptées au parcours de vie de chaque personne qu'elle accompagne.

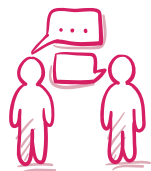
La Section locale Sud-Gironde

La Section locale est le relais de proximité pour les personnes accompagnées, leurs familles et leurs proches.

Elle est gérée et animée par **des parents bénévoles**.

Le Délégué à l'Action Associative est votre interlocuteur privilégié sur l'ESAT.

Vos contacts associatifs :



Présidente Section locale Sud-Gironde :

Laure Ammirati

Tél. 06 82 32 97 93 - laure.ammirati@adapei33.com

Délégué à l'Action Associative de l'ESAT Mongauzy :

Jean-Pierre Arthur

Tél. 06 83 87 68 27 - jeanpierre.arthur@adapei33.com

L'Adapei en quelques chiffres



2 300

Personnes
accompagnées



3 100

Réponses
adaptées



620

Adhérents



1 200

Professionnels



Vous, ou l'un de vos proches, venez d'intégrer un établissement de l'Adapei de la Gironde.

C'est une grande responsabilité pour nous, que nous exerçons depuis 1958.

A côté d'une expertise forte de l'accompagnement, nous affichons des valeurs auxquelles nous sommes attachés : éthique, solidarité et tolérance.

Vous avez votre mot à dire sur l'application au quotidien de ces valeurs ; nous comptons sur vous et sur votre implication.

Je reste à votre écoute,

Philippe Béguerie

Président de l'Adapei de la Gironde



Bienvenue à l'ESAT Mongauzy

Vous venez d'intégrer l'ESAT Mongauzy.

Notre volonté est de tout mettre en œuvre pour que votre accompagnement se déroule dans les meilleures conditions possibles, et de faciliter votre adaptation au sein de votre nouveau lieu de travail.

L'équipe de l'ESAT reste à votre écoute et à celle de vos proches pour toutes les questions que vous pouvez vous poser.

L'équipe de l'ESAT Mongauzy



Les étapes clés de votre accompagnement

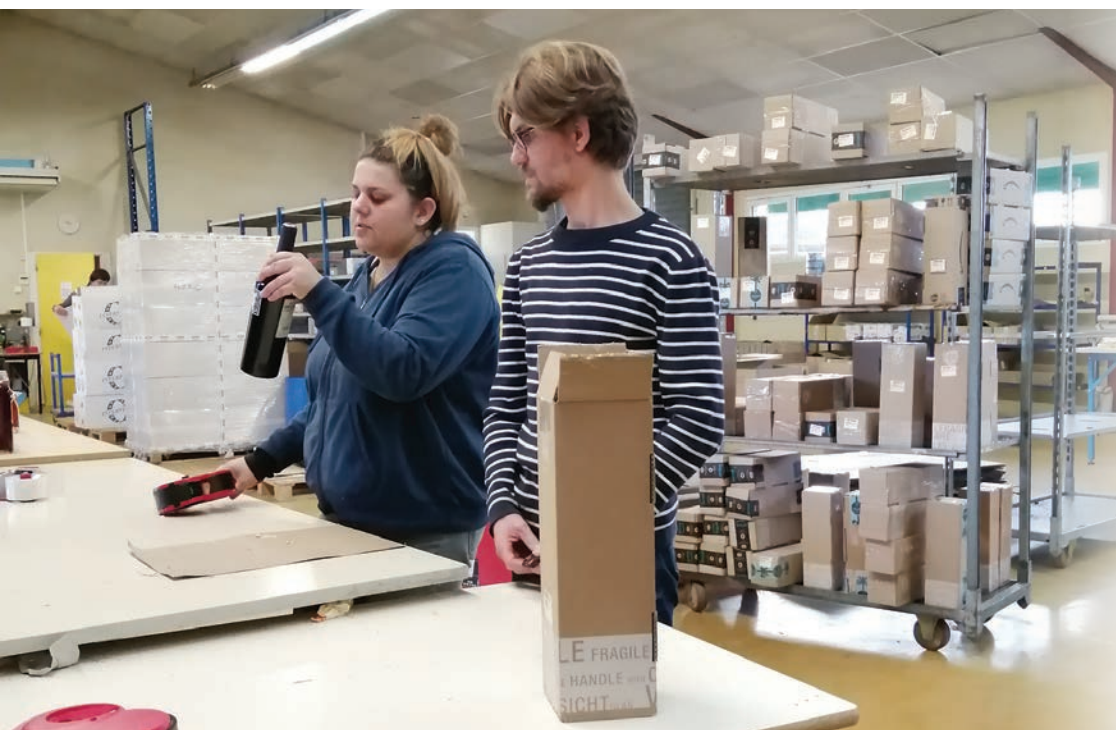
1 Le recueil des attentes

J'explique mes envies, ce que j'aime faire ou n'aime pas faire. J'aime être dans la nature. Je n'aime pas travailler toute la journée sur une chaise. J'aime faire des choses différentes tous les jours. J'aime être au contact des gens.

Un référent professionnel m'aide à exprimer mes attentes et m'accompagne pendant toute la durée du **projet personnalisé**.

2 Le recueil des besoins

Tout au long de mon parcours à l'ESAT, les professionnels m'aident à identifier ce dont j'ai besoin pour réaliser mon projet *Je passe des tests et je fais des exercices pour savoir si je sais me rendre seul sur un chantier, si je sais rendre la monnaie, si je sais accueillir un client, si je sais rempoter une plante...*



Vous êtes l'unique acteur de votre projet et tous les professionnels de l'ESAT sont là pour vous accompagner.

A vous d'exprimer vos souhaits et mettre tout en œuvre avec nous pour les réaliser.

3 L'élaboration du projet personnalisé

Je fais des choix pour ma vie professionnelle et pour gagner en autonomie. Quel métier je peux faire ? Quel stage je peux faire ? Quelle formation pourrait me convenir ? Comment je peux passer mon permis de conduire ?

Et je signe mon **Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail (CSAT)**

4 La mise en œuvre du projet personnalisé

L'ESAT m'accompagne dans la réalisation de mon projet.

*Je vais travailler dans l'atelier espaces verts. Je vais faire une formation taille de haie. Je vais me préparer pour passer une **Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE)** ouvrier en travaux paysagers.*



Qu'est-ce que...

Le projet personnalisé

C'est un document qui dit ce que vous faites avec l'ESAT et pourquoi vous le faites.

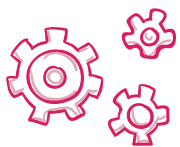
Il fait l'objet d'un bilan partagé chaque année et il est réactualisé en fonction de votre parcours au sein de votre établissement.

Le Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail (CSAT)

Le CSAT est un accord officiel entre l'ESAT et vous, qui définit les conditions dans lesquelles vous travaillez.

La Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE)

La RAE est une attestation qui reconnaît les compétences d'une personne dans un métier.



Les ateliers professionnels & activités commerciales

L'ESAT vous propose d'exercer votre activité professionnelle dans l'atelier de votre choix, selon les places disponibles.



1 Le restaurant d'application Les Quat'Sauces

Le restaurant est situé au centre ville de La Réole.

Il sert jusqu'à 55 couverts chaque midi du mardi au samedi. L'équipe de cuisiniers et de serveurs propose chaque jour des menus confectionnés à partir de produits locaux.



2 L'atelier Horticulture

L'atelier horticulture est situé sur le site de l'ESAT.

Cet atelier propose des activités variées, de la production de fleurs, plantes et plants maraîchers, en plein air et sous serres, jusqu'à la vente auprès du public tout au long de l'année. Cet atelier travaille quelques week-end dans l'année lors des portes ouvertes.



3 L'atelier Sous-traitance industrielle

L'atelier sous-traitance industrielle est situé sur le site de l'ESAT.

Cet atelier propose des activités variées telles que le conditionnement, l'ensachage, l'étiquetage, le montage...

Ces travaux sont confiés par des entreprises qui souhaitent sous-traiter une partie de leur production à l'ESAT.





4 L'atelier Espaces verts

L'atelier Espaces Verts intervient principalement chez les particuliers pour entretenir leur jardin (tonte de pelouse, taille de haies...).

L'accompagnement à l'emploi en milieu ordinaire de travail

L'accès au milieu ordinaire de travail est un projet pour certains travailleurs handicapés. En lien avec le service d'insertion, l'ESAT peut vous accompagner dans ce projet si vous le souhaitez.

- Il communique vos compétences aux entreprises avec lesquelles il est en lien (clubs d'entreprises, filières professionnelles...)
- Il organise des stages individuels en entreprise, accompagnés par des professionnels chargés d'insertion ;
- Il développe des prestations sous forme de détachements individuels ou collectifs sans encadrement technique afin de vous d'intégrer en entreprise ;
- Il développe des projets dits Hors murs pour vous permettre de vous familiariser avec le milieu ordinaire de travail ;
- Il assure votre suivi en milieu ordinaire de travail par des professionnels chargés d'insertion ;
- Il garantit votre droit au retour en ESAT en cas d'échec de l'insertion en milieu ordinaire de travail.



Les prestations qui vous sont proposées

Pour répondre à vos besoins et à vos attentes, exprimés dans le cadre de votre projet personnalisé, l'ESAT vous propose différentes prestations.

1 L'accompagnement au travail

L'ESAT vous accompagne dans votre parcours professionnel :

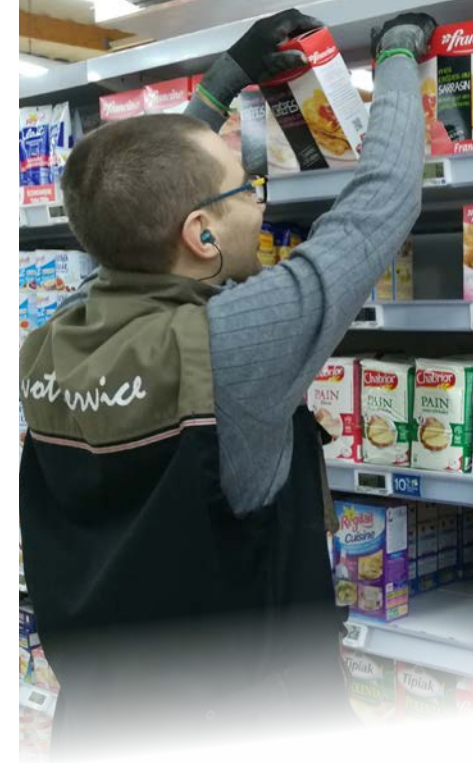
- En effectuant des **évaluations régulières de vos aptitudes** pour vous **permettre d'évoluer** dans votre projet professionnel,
- En **adaptant votre temps de travail** à vos besoins,
- En vous permettant **d'évoluer dans l'ensemble des ateliers** pour découvrir l'activité dans laquelle vous souhaitez vous professionnaliser ou pour soutenir votre projet de changement d'atelier,
- En vous assurant **la compréhension et l'acceptation des contraintes liées au travail et aux activités** : apprentissage et respect des consignes de sécurité (horaires, temps de transports, travail à l'extérieur de l'établissement, conditions climatiques etc.),
- En **adaptant les postes de travail et les modes opératoires** pour une bonne compréhension des actions nécessaires à la réalisation de vos tâches.



2 La formation professionnelle

L'ESAT vous propose un véritable parcours de formation professionnelle :

- En veillant à ce que ce **parcours soit adapté à vos aptitudes**. Tous les projets de formation découlent des évaluations réalisées en atelier et sont validés lors des projets personnalisés ;
- En vous faisant bénéficier de formations professionnelles pour vous permettre de **développer vos compétences** ;
- En vous accompagnant vers **la qualification de vos compétences au travers de la RAE ou de la VAE**.



3 Les plateformes métiers

Les plateformes-métiers vous accompagnent dans votre projet professionnel, votre formation et votre qualification et vous préparent pour une insertion en milieu ordinaire de travail.

Les plateformes métiers se mettent en place progressivement sur les ESAT et ne concernent que quelques métiers.

Le **parcours de formation** vous permet de vous spécialiser dans votre métier, sur un plateau technique, avec des zones pédagogiques dédiées à la formation.

Le **parcours de qualification** vous permet de vous professionnaliser et d'obtenir un diplôme d'État (CAP, BEP...) par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Le **parcours d'insertion** vous permet d'exercer votre activité professionnelle dans les mêmes conditions que celles du milieu ordinaire (mobilité, autonomie, habiletés sociales, relation client...) via le dispositif Passerelle.

Ce parcours vous propose des stages en entreprises pouvant déboucher sur un emploi pérenne.

4 L'accompagnement social

L'accompagnement social est réalisé par l'ESAT en lien avec vos représentants légaux, les services de proximité et les services sociaux de droit commun. Les professionnels de l'ESAT vous apportent aide et soutien :

- Pour résoudre des difficultés sociales : accès aux droits, soutien à la compréhension, accompagnement lors de démarches administratives etc...
- Pour accéder à un logement autonome : élaboration du budget, choix de la localisation, aide à la prospection et aux visites ;
- Pour les décisions relatives aux mesures de protection juridique : conseil, médiation lors de la demande (première demande ou demande d'allègement) et accompagnement lors des diverses démarches ;
- Pour gérer des situations conflictuelles ou à risques : médiation, conseil, accompagnement ;
- Dans votre projet de parentalité : accompagnement et orientation pour faciliter l'accès à un étayage, une médiation, la mise en place de groupes de parole, d'ateliers dédiés (scolarité, autorité parentale...).



5 La formation à l'autonomie sociale

L'ESAT favorise les apprentissages pour améliorer votre autonomie sociale :

- Il vous propose des formations pour améliorer votre autonomie dans vos déplacements (à pied, à vélo, dans les transports en commun, en voiturette, ou en voiture).
- Il vous accompagne pour connaître et faire valoir vos droits et pour respecter vos devoirs. Il vous explique et vous remet la Charte des droits et des libertés.



6 L'accompagnement psychologique

Un psychologue de l'ESAT vous propose un accompagnement adapté à vos besoins et à vos demandes :

- Il vous écoute, vous conseille et vous oriente vers un suivi psychologique extérieur à l'établissement si nécessaire (CMP - Centre Médico-Psychologique) ;
- Il organise des groupes de parole pour améliorer les relations au sein de l'atelier ou de l'ESAT ;
- Il évalue votre potentiel pour vous aider à déterminer votre projet professionnel.



Charte des droits et des libertés

La Charte des droits et des Libertés vous explique quels sont vos droits et comment les faire-valoir.



7 Les actions de prévention et de promotion de la santé

L'ESAT vous accompagne dans vos démarches de santé :

- Il facilite le suivi de vos actions médicales et de vos projets de soins, en vous autorisant des absences pour vos rendez-vous médicaux spécifiques.
- Il vous accompagne éventuellement lors d'un rendez-vous pris auprès de la médecine du travail
- Il vous propose des actions de prévention *conduites addictives (tabac, alcool...), hygiène alimentaire, hygiène bucco-dentaire, corporelle, sommeil, contraception, prévention des MST...*, dans le cadre de clubs santé. Ces actions peuvent être mises en place avec l'appui d'organismes extérieurs.
- Il vous aide à trouver les médecins ou organismes de santé dont vous avez besoin, près de chez vous : *médecin traitant, infirmière, pharmacie, dentiste...*



8 L'accès à l'art, la culture le sport et les loisirs

L'ESAT vous facilite l'accès à l'art, la culture, le sport et les loisirs :

- Il vous oriente vers les organismes compétents de loisirs et de séjours adaptés ;
- Il organise des partenariats pour faciliter l'accès aux rencontres, spectacles, animations culturelles et sportives.
- Il vous propose de participer au projet culturel Art'ternatives, organiser sur l'ensemble des établissements de l'Adapei, autour d'un thème culturel commun.
- Il participe au financement de la licence de sport adapté en lien avec le CVS et vous encourage à participer aux activités sportives organisées sur l'établissement avec le **Pass'Sport**.

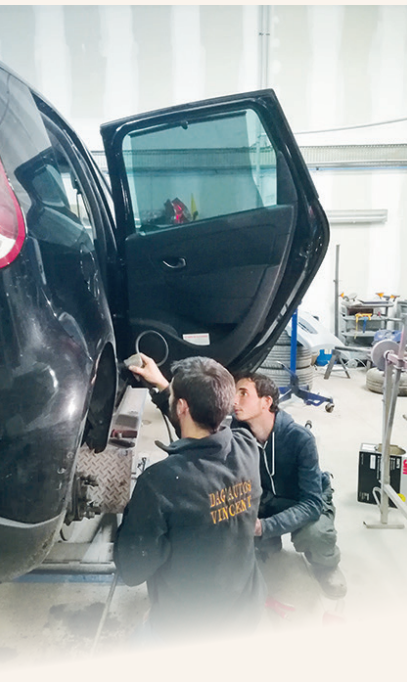


Le livret sport & Pass'Sport

Ce livret vous permet de découvrir pourquoi et comment faire du sport.

Il vous permet aussi de faire 30 heures d'activité physique et sportive, par an, pendant votre temps de travail.





Les services de proximité

Selon vos besoins, vous pouvez bénéficier de prestations proposées par d'autres établissements et services de l'Adapei de la Gironde, ou par d'autres associations présentes sur le territoire.

La Section à Temps Partiel (STP)

La STP permet à des personnes d'aménager leur emploi du temps sur la semaine, entre le travail à l'ESAT et la STP. Ces personnes doivent avoir une double orientation MDPH : ESAT accueil à temps partiel et section temps partiel.

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Le SAVS Sud-Gironde accompagne des personnes qui vivent en appartement autonome.

Il répond à la volonté des personnes de vivre à domicile en leur permettant d'acquérir une autonomie dans la vie quotidienne.

Le Service d'insertion

Le service d'insertion répond à la fois à vos besoins et à ceux de l'entreprise qui vous emploie, avec une équipe de chargés d'insertion professionnelle, répartis sur toute la Gironde, qui ont pour missions :

- L'insertion (pour un besoin de recrutement)
- Le maintien ou la consolidation dans l'emploi (pour une personne nouvellement recrutée ou déjà ancienne qui rencontre des difficultés).

Les Groupes d'Entraide Mutuelle

Les Groupes d'Entraide Mutuelle accueillent toutes celles et ceux qui ne veulent plus être seuls et qui souhaitent se retrouver pour discuter, partager des moments de détente et des activités autour d'un café, pour organiser les activités et les sorties que les personnes souhaitent faire ensemble.

Ô Paletuviens !



Le GEM "Ô Paletuviens !" est situé à Portets.

Contact : ☎ 06 34 84 96 10 @ gemdeportets@gmail.com

L'Amitié

Le GEM "L'Amitié" est situé à Langon.

Contact : ☎ 09 84 29 65 99 @ gemlangon@free.fr

Entre Acte



Le GEM "Entre Acte" est situé à Cadillac.

Contact : ☎ 09 62 53 68 96 @ entreactecadillac@gmail.com

L'Association Nous Aussi

Nous Aussi est la première association française de personnes déficientes intellectuelles.

Elle représente l'ensemble des personnes en situation de handicap intellectuel quelles que soient leurs difficultés.

Pour en savoir plus ou devenir membre de **Nous Aussi**, vous pouvez les contacter :

☎ 05 56 11 11 29

@ nousaussi.delegationgironde@hotmail.com





Vos droits

- Votre personne de confiance
- L'utilisation des données personnelles et le dossier informatisé
- La bientraitance & la maltraitance
- Votre participation au Conseil de la Vie Sociale (CVS)
- Vos recours en cas de non-respect de vos droits

Votre personne de confiance

Vous avez le droit de choisir une personne de confiance.

La personne de confiance vous aide à connaître et à comprendre vos droits.

La personne de confiance vous aide à exprimer vos choix. Elle est votre porte-parole, par exemple lors de votre projet personnalisé ou lors vos rendez-vous médicaux.

Vous pouvez choisir votre personne de confiance parmi vos proches, un ami ou un membre de la famille. Elle peut accepter ou refuser.



L'utilisation des données personnelles et le dossier informatisé

(Loi relative à la Protection des Données Personnelles du 20 juin 2018)

Chaque personne accompagnée à l'Adapei a un dossier qui rassemble des informations :

- Administratives
- Médicales
- Éducatives (dont le projet personnalisé)
- Professionnelles

Ce dossier permet aux professionnels de mieux vous connaître tout au long de votre parcours. Ce dossier est présent dans le logiciel informatique Airmes.

Les professionnels ont l'obligation de ne noter que les informations strictement nécessaires et pertinentes pour votre accompagnement.

Ces informations restent confidentielles et sont seulement partagées avec les personnes qui en ont besoin.

Lorsque vous quitterez l'ESAT, vous pourrez partir avec votre dossier pour un autre établissement. Sinon, l'ESAT ne conservera ces données, que pendant 5 ans.

Si vous souhaitez consulter votre dossier :

- Pour un accès partiel : vous pouvez vous connecter à Airmes avec le code d'accès fourni sur demande au coordonnateur de l'établissement.
- Pour voir l'ensemble du dossier, faites une demande écrite à la direction de l'ESAT. L'équipe peut vous accompagner pour lire les informations.

Conformément aux lois en vigueur, vous pouvez demander la rectification ou la suppression des données qui vous concernent, en adressant votre demande au directeur de l'établissement.



Personnes âgées personnes handicapées



La **maltraitance**
est une **réalité**
il faut en **parler**

Victimes ou témoins, appelez le :

3977

Des professionnels vous écoutent,
vous soutiennent, vous orientent.



En ESAT, les CVS sont dotés d'un budget permettant aux ouvriers de réaliser des projets tout au long de l'année (Chèques vacances, chèque cadeau pour Noël...)

La bientraitance & la maltraitance

L'ESAT met en œuvre les recommandations de bonnes pratiques professionnelles édictées par la Haute Autorité de Santé.

Les recommandations garantissent le respect de vos droits, de vos choix et la personnalisation de votre accompagnement.

C'est ce qu'on appelle la bientraitance.

L'Adapei sensibilise régulièrement les professionnels à la promotion de la bientraitance mais aussi à la prévention de la maltraitance, par de la formation et des séances de réflexion et d'échanges.

Si vous avez des questions sur la maltraitance ou si vous êtes témoin d'actes de maltraitance, vous **pouvez appeler le numéro mis en place par l'État, le 3977.**

Votre participation au Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un groupe de personnes élues parmi les personnes accueillies, les familles, les professionnels et les membres de l'association.

Il permet de participer concrètement à la vie de l'ESAT en faisant des propositions d'améliorations sur l'organisation de la vie quotidienne, l'animation, les activités de l'établissement et le règlement de fonctionnement.

Vos recours en cas de non-respect de vos droits

Si vous considérez que vos droits ne sont pas respectés, ou si vous n'êtes pas d'accord avec une sanction disciplinaire ou n'importe

quelle décision concernant votre accompagnement, vous pouvez faire les démarches suivantes, dans l'ordre :

CONTACT DIRECTEUR

Contactez le directeur de l'établissement à l'oral ou à l'écrit

RÉCLAMATION EN LIGNE - BMS

Remplir une réclamation en ligne, destinée à la direction de l'établissement et à la direction générale de l'Adapei, sur le logiciel en ligne BMS

<https://bms.bluekango.com/adapei33/>
avec l'identifiant esatmongauzy et le mot de passe 1234

COMMISSION DE MÉDIATION

Saisir la Commission de médiation de l'Adapei 33 à l'adresse suivante : 39, rue Robert Caumont, Bureaux du Lac II - Bâtiment R - 33049 Bordeaux Cedex ou par mail à siege@adapei33.com

MÉDIATEUR EXTERNE

Contactez un médiateur externe (personnes qualifiées) mandaté par le Conseil départemental de la Gironde
- Par téléphone au 05 56 99 66 99
- Par courriel : personnesqualifiees@gironde.fr



Respect du règlement de fonctionnement

Les règles liées
au fonctionnement
de l'établissement
sont détaillées
dans le règlement
de fonctionnement
qui vous est remis
à votre arrivée.

Vos obligations



Absences

Tous vos rendez-vous extérieurs doivent être pris, dans la mesure du possible, en dehors de vos heures de travail.

Dans tous les cas vous devez prévenir votre moniteur et/ou le secrétariat de toute absence non-prévue, au plus vite.

☎ 05 56 61 79 09

En cas d'arrêt de travail, vous devez envoyer votre arrêt maladie (le document que vous remet votre médecin) au secrétariat de l'ESAT dans les 48h,

Soit par mail à :
esat.mongauzy@adapei33.com

Soit par courrier à :
ESAT Mongauzy
17, Château de Guerre Nord
33190 Mongauzy



Santé

A la signature de votre contrat de soutien et d'aide par le travail, vous passerez une visite médicale à la médecine du travail.

Elle est obligatoire et aura lieu tous les 3 ans maximum.

Les informations pratiques



Jours d'ouverture

L'ESAT est ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 16h00 ou 13h00 une semaine sur deux.

Selon les ateliers, des jours de fermeture peuvent être imposés.

L'atelier restauration travaille tous les samedis et est en repos dimanche et lundi. L'atelier horticole travaille le samedi pendant la période de printemps et de la Toussaint.



Ouverture du secrétariat et contacts

Le secrétariat est ouvert de 9h00 à 17h00, du lundi au jeudi et de 9h00 à 16h00 le vendredi.

Comment contacter l'ESAT ?

- 📄 ESAT Mongauzy
17 Château de Guerre Nord - 33190 Mongauzy
- @ esat.mongauzy@adapei33.com
- ☎ Secrétariat : 05 56 61 79 09



Transport

L'ESAT organise un transport au départ de Langon et au départ de Monségur, jusqu'à l'ESAT Mongauzy. Une participation financière au transport est demandée et réévaluée régulièrement.

Vous avez aussi la possibilité de venir en train jusqu'à La Réole et finir le trajet avec le bus de Langon.

Vous pouvez également venir par vos propres moyens.



Restauration

Vous avez la possibilité de manger sur place. Dans ce cas le prix du repas est de 3,36 € par repas, qui vous sont prélevés sur votre salaire.

Vous pouvez également rentrer chez vous déjeuner, en respectant le délai de pause d'une heure.



Assurance Responsabilité civile

Une assurance responsabilité civile est souscrite par l'ESAT pour tous les ouvriers. Elle couvre les dommages que vous pourriez causer de manière involontaire.



Assurance maladie et assurance santé complémentaire

Vous bénéficiez de la couverture de l'assurance maladie.

Vous devez adhérer à une assurance santé complémentaire.

Cela s'appelle une mutuelle.

L'ESAT vous propose de souscrire à une mutuelle, qui n'est pas obligatoire.



Votre rémunération

L'ESAT vous verse une rémunération dont le montant est fixé par la loi.

Vous percevez votre rémunération sur votre compte bancaire à la fin de chaque mois.

En fonction de votre situation, vous pouvez également percevoir des aides :

- L'Allocation Adulte Handicapé

L'Allocation Adultes Handicapés (AAH) est une aide financière.

Cette aide financière vient compléter votre rémunération de l'ESAT.

Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

- La Prime d'activité

La prime d'activité est un complément de revenu mensuel pour des personnes qui travaillent.

Elle est versée par la caisse d'Allocations familiales (Caf) ou par la Mutualité sociale agricole (Msa).

Elle est calculée en fonction des revenus et du nombre de personnes dans le foyer.



Vos congés

Vous avez droit à 28 jours de congés par an que vous devez prendre du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour que l'ESAT puisse organiser le travail en votre absence, vous devez **poser vos congés** avant de vous absenter.



L'ESAT peut vous renseigner sur vos droits.

Le coordonnateur peut également vous aider à remplir les documents qui vous permettront de faire valoir vos droits, en lien avec votre mandataire de protection.

Pour en savoir plus ...

vous pouvez demander au coordonnateur de l'ESAT, le document de présentation en FALC.



Comment poser vos congés ?

Vous devez compléter une fiche de demande d'absence et la remettre à votre moniteur référent.

Contacts utiles

Siège Adapei de la Gironde

39, rue Robert Caumont, Les bureaux du Lac II - Bât. R - 33049
Bordeaux Cedex - Tél. 05 56 11 11 11 - www.adapei33.com

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

1, esplanade Charles de Gaulle - 33074 Bordeaux
Tél. 05 56 99 66 99 - www.mdph33.fr

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

70, cours du Général Leclerc - 33210 Langon
Tél. 0 811 70 36 46 - www.ameli.fr

Caisse d'Allocation Familiale (CAF)

70, cours du Général Leclerc - 33210 Langon
Tél. 08 10 25 33 10 - www.caf.fr

Action Logement

10, rue Esprit des Lois - 33000 Bordeaux
Tél. 05 56 43 75 00 - www.actionlogement.fr

Tribunal d'Instance

180, rue Lecoq - 33000 Bordeaux
Tél. 05 56 79 79 79

Annexes au livret d'accueil

Les documents obligatoires qui vous sont remis à l'admission

- Le règlement de fonctionnement de l'ESAT
- Le Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail (CSAT)
- La Charte des droits et libertés

Sur l'organisation de l'établissement

- L'organigramme de l'ESAT

Les documents de présentation de l'Adapei de la Gironde

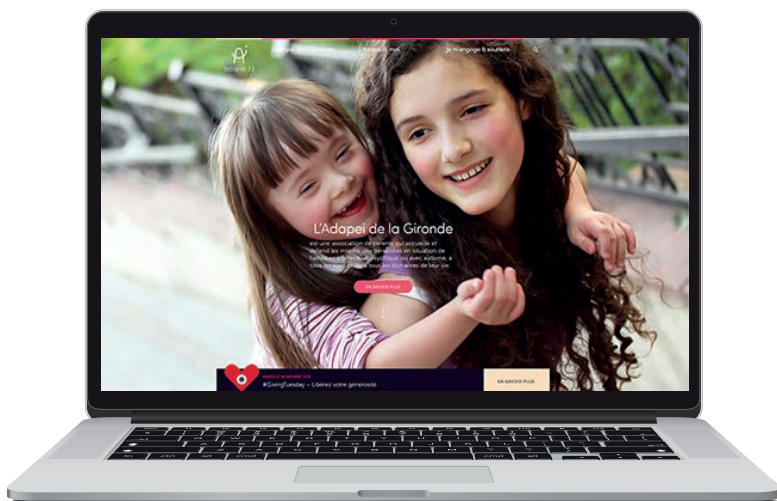
- Le flyer de la Section locale Sud-Gironde
- La synthèse du Projet associatif

A - Z

Lexique des abréviations

AAH :	Allocation aux Adultes Handicapés
APL :	Aide Personnalisée au Logement
ARS :	Agence Régionale de Santé
CAF :	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale
CDAPH :	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CPAM :	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CSAT :	Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail
CVS :	Conseil de la Vie Sociale
ESAT :	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
CAF :	Caisse d'Allocations Familiales
FH :	Foyer d'Hébergement
GEM :	Groupe d'Entraide Mutuelle
MDPH :	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MSA :	Protection sociale du monde agricole et rural
PCH :	Prestation de Compensation du Handicap
RAE :	Reconnaissance des Acquis de l'Expérience
RQTH :	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapée
SAVS :	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
STP :	Section à temps partiel
UH :	Unité d'Hébergement
VAE :	Validation des Acquis de l'Expérience

Actualités
Agenda
Informations
Parutions
Offre de services
Etc...



Retrouvez l'Adapei de la Gironde sur
www.adapei33.com



Crédits photos ® - Les photos de ce livret d'accueil ont été prises sur les établissements du pôle Travail et Insertion professionnelle de l'Adapei de la Gironde

Adapei de la Gironde
Bureaux du Lac II - Bât. R
39, rue Robert Caumont
33049 Bordeaux Cedex
siege@adapei33.com Tél. 05 56 11 11 11

